

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit Novembre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Paul Dejean, Maire.

Présents : Balansa Jean Louis, Bordin Fabrice, Carles Monique, Eychenne Gilles, Fournié Arièle, Laffont Jacqueline, Soubies Sébastien et Dejean Marie Pierre (Secrétaire de mairie).

Excusés : Pagès Nelly, Soula Caroline et Wijnen Wilm.

Procurations : Madame Pagès a donné procuration à Madame Fournié et Madame Soula à Monsieur Dejean.

Secrétaire de séance : Madame Carles.

1. Travaux Las Termes

Ils sont pratiquement terminés. Le plombier, Monsieur Lourde viendra sous peu, poser le lavabo dans la salle de bain.

Pour l'harmonisation des murs du préau avec les façades de la maison, deux devis ont été proposés. Occitanie Isolation avec un enduit à 2034€ et l'entreprise SESE avec une peinture à 1171€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SESE s'élevant à 1171€, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 2 procurations.

2. Définir le montant du loyer du logement communal de Las Termes

Après discussion, Madame Dejean mettra en ligne sur Leboncoin l'annonce de la location pour un loyer mensuel de 650€ avec un bail de 3 ans renouvelable. La caution s'élèvera à 650€ (un mois de loyer). Une clause concernant la citerne de gaz sera stipulée dans le contrat. Elle mettra en évidence, que la cuve étant pleine à l'arrivée du locataire, elle devra l'être au départ de celui-ci, dans les mêmes proportions.

3. Assainissement du village

Suite à l'enquête publique, une rencontre a eu lieu avec le SMDEA, le Commissaire enquêteur, la Secrétaire de mairie, le Maire et la première Adjointe. Un courrier a été adressé à Madame Tequi, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, pour tenter de réduire le temps prévu pour le début des travaux du tout-à-l'égout, en 2026.

Par ailleurs, il est décidé d'intégrer la salle communale dans le zonage d'assainissement actuel.

4. Délibération créant un poste d'agent recenseur

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Après en avoir délibéré, il est décidé de la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire à temps non complet, pour la période allant du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023. Il sera payé sur la base d'un forfait de 600€. Il recevra 10€ de l'heure pour sa formation (2x3h=6heures).

Monsieur Robert Fournié est l'agent recenseur.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, les jour, mois et an que dessus avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 2 procurations.

A savoir : la dotation de l'état pour organiser et réaliser ce recensement.
Madame Marie Pierre Dejean est le coordonnateur recenseur.

5. Chemin du Gat Loup

La famille Monteiro demande une réfection du chemin communal menant au lieu-dit Gat Loup. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection et Monsieur Balansa effectuera les travaux d'aplanissement et de remblai dès que son emploi du temps le lui permettra.

6. Logement La Tour

Monsieur Grospaud, locataire du logement communal La Tour, 2 place du village, demande le remplacement de la porte d'entrée en bois, par une porte vitrée (afin d'éclairer les pièces du rez-de-chaussée, excessivement sombres) avec un volet (pour se protéger des rigueurs hivernales). Le Conseil Municipal étudie la question.

7. Bar de la salle communale

Le menuisier, Monsieur Eychenne, a donné deux échantillons afin de se déterminer pour le plateau du bar. Le lamellé-collé en bois d'Hévea a eu la préférence du Conseil pour un montant de 2882€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

• Défibrillateur cardiaque

Il est obligatoire désormais d'en être équipé. Il doit se trouver à l'extérieur de la mairie ou de la salle communale. La location d'un appareil et sa maintenance sur 5 ans, s'élève à 75€ mensuel. Son achat est d'environ 1400€. Monsieur Gilles Eychenne qui a participé à la formation aux gestes de premiers secours avec les sapeurs pompiers du Mas d'Azil, organisée par Groupama, nous en explique le maniement. 6 communes du canton ont été équipées de défibrillateur par Groupama. Ce dernier étant notre assureur. Madame Marie Pierre Dejean se renseigne.

• Comavère

Monsieur le Maire porte à notre connaissance qu'un habitant de Comavère a installé sur une de ses parcelles, un mobil home sans avoir déposé de permis de construire. Jeudi 10 Novembre aura lieu une constatation avec le propriétaire, le maire et les deux premiers adjoints. Il sera demandé à cet habitant d'enlever le mobil home et d'effectuer les démarches qui auraient dû être entreprises en amont.

• Gouazé

Un poids lourd de l'entreprise HPE industrie s'est égaré dans le hameau, et dans l'incapacité de faire demi-tour, a endommagé le muret de pierres sèches devant le n°2. Monsieur Gilles Eychenne demande un panneau signalétique interdisant le hameau aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

La Secrétaire de séance, CARLES Monique

Le Maire. DEJEAN Jean Paul

